

Flexanville

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

Communauté de Communes

de Cœur d'Yvelines

3 rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail: mairie.flexanville@wanadoo.fr

Site : www.flexanville.fr

DÉCEMBRE
2017



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/10/2017

L'an deux mil dix-sept,

Le six octobre à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Florent SOULARUE.

Absente et excusée : Valérie PRAT procuration à Laurent ESCRIVA.

Monsieur Filipe MARTINS est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRAVAUX

- **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA FONTAINE HEDIN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une estimation des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique Rue de la Fontaine Hédin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de ne pas donner suite au devis en raison du coût très élevé de ce chantier.

- **CONTRAT RURAL (Aménagement du terrain de sports)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents devis pour l'aménagement du terrain de sports

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déclarer le marché infructueux en raison du coût et de relancer un nouveau marché en plusieurs lots.

- **CONTRAT RURAL (Ecole)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire de l'école a été accepté.

DIVERS

- **SYRAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver ce rapport.

- **SENTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un riverain pour l'achat d'une sente communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, décide de ne pas accepter cette demande.

- **SENS UNIQUE (Rue Aristide Barbier)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de sens unique Rue Aristide Barbier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de passer la Rue Aristide Barbier en sens unique (en partant de la route départementale).

- **ROUTE DE GARANCIERES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de sécuriser le virage, suite à l'accident mortel Route de Garancières en juin dernier.

Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec la société JCB afin de trouver la meilleure solution de signalisation.

- **SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la part des Restaurants du Cœur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de refuser cette demande.

- **ASSISTANCE JURIDIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'un contrat avec la société SVP Assistance par l'intercommunalité Cœur d'Yvelines, pour la mise en place d'une assistance juridique. Il y a donc lieu de désigner un référent qui sera autorisé à consulter ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Didier SAUSSAY référent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/12/2017

L'an deux mil dix-sept,
Le huit décembre à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Absents et excusés : Claudine RICOU, procuration à Didier SAUSSAY.
Roland FONTAINE, procuration à Filipe MARTINS.

Monsieur Filipe MARTINS est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

BUDGET

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin que les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 soient prises en compte.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les dépenses d'investissement avant le budget 2018.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

- **RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la région de Rambouillet)**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2016 du SITERR.

- **RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SILY (Syndicat Interrégional du Lycée La Queue lez Yvelines)**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2016 du SILY.

DIVERS

- **INDEMNITE DE GESTION DE LA PERCEPTRICE DE MONTFORT L'AMAURY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'en fixer le montant. Il est basé sur un pourcentage des dépenses annuelles de la commune.

Le montant de cette indemnité était fixé à 316.96 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, décide de lui attribuer la somme de 158.48 euros.

- **GESTION ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant la mise en place de programmeurs afin de gérer la durée de l'éclairage public nocturne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, accepte le principe et demande un devis à la SICAE-ELY.

- **SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 11 voix POUR et 1 abstention, accepte la demande de subvention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subvention de la Prévention Routière et du Téléthon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, décide de refuser ces demandes.

- **SIE-ELY (fusion des deux syndicats d'électricité : SIERO et SIEPRO)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Didier SAUSSAY titulaire et Monsieur MARTINS suppléant.

- **PARTICIPATION CITOYENNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec la Préfecture des Yvelines, la Gendarmerie et la commune afin de mettre en œuvre la Participation citoyenne.

Le Conseil Municipal décide de signer le protocole.

TRAVAUX

- **TROTTOIRS RUE DE LA FONTAINE HEDIN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une proposition pour changer les bordures des trottoirs Rue de la Fontaine Hédin.

Le Conseil Municipal décide de demander à la société JSI (cabinet d'études) de nouveaux devis.

- **CONTRAT RURAL (terrain de sports)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis suite aux nouveaux appels d'offres :

- Concernant le lot 1 (aménagement du terrain de sports), le Conseil Municipal décide de demander plus de précisions au bureau d'études.
- Concernant le lot 2 (terrain multisports), le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la société CASAL SPORTS.
- Concernant le lot 3 (aire de jeux pour les enfants), le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir la société S.J.E.-PROLUDIC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.